



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

La consultation du Bureau avec les membres va bon train

BOUCHERVILLE, le 29 novembre 2002 - Tel que nous l'avions annoncé dans notre communication précédente, le Bureau a débuté les consultations avec les membres afin de préparer un "canevas" de négociation pour le renouvellement de notre convention collective, laquelle vient à échéance le 31 décembre 2003. Les consultations vont bon train et devraient être finalisées sous peu.

Par ailleurs, malgré le fait que les dossiers de relation de travail évoluent très très lentement avec la Direction de l'IREQ, nous pouvons vous faire part des récents développements dans certains dossiers et voici les éléments qui seront traités dans cette communication :

- Le point sur la réorganisation du LTE
- Le point sur la réorganisation des Grands Laboratoires & du simulateur
- Le point sur le rachat de rentes de retraite pour les membres "contractuels"
- Le point dans le dossier de l'assurance vie collective supplémentaire AVCS

En dernier lieu, nous espérons vous livrer incessamment plusieurs éléments nouveaux lesquels concernent la rémunération dont bénéficient nos dirigeants et dont les détails ont été transmis au Syndicat en vertu des dispositions de la Loi d'accès à l'information. Dès que nous pourrons rendre publiques ces informations, nous sommes assurés que nos membres seront "ravis" de connaître certaines dispositions spéciales mises en place par la Direction pour ses cadres supérieurs. C'est à suivre...

Le point sur la réorganisation du LTE

Récemment, la direction du LTE a procédé à la fusion des unités administratives de ce laboratoire et, à l'issue du processus de fusion, tous les membres du LTE ont été relocalisés dans les postes souhaités sauf pour un de nos membres qui souhaitait plutôt intégrer une unité

administrative du site IREQ. Par ailleurs, malgré le fait que nous ayons signalé à la Direction que, tout comme pour la réorganisation du site IREQ, tous les membres du LTE devaient être pleinement satisfaits si on voulait éviter l'application de l'article 15 de notre convention collective, la Direction a décidé de passer outre à notre commentaire et décidé d'aller de l'avant avec la fusion des unités administratives concernées. Et, comme on nous l'a si bien dit, "on n'est pas pour bloquer une réorganisation si une seule personne n'est pas satisfaite du sort qu'on lui a réservé!".

Eh bien, disons que nous ne partageons aucunement ce point de vue et précisons que le Bureau est totalement solidaire de notre membre du LTE lequel se retrouve sans avenir dans ce laboratoire, son domaine d'activité ayant été fermé à Shawinigan. Cependant, ce domaine d'activité continue de s'exercer sur le site IREQ mais on ne veut pas transférer la personne concernée dans la mesure où "ça créerait trop de trouble pour tout le monde". Pourtant, il s'agit d'un seul cas à relocaliser et un peu de bonne volonté suffirait à régler correctement la situation de notre collègue de Shawinigan.

Rappelons que le principe des réorganisations "séquentielles" avait été proposé par la Direction afin d'accélérer la réorganisation du site IREQ en 2001 et que les parties avaient convenu que, lors des réorganisations "futures", on devrait appliquer au LTE et aux grands laboratoires les mêmes principes que pour le site IREQ si on voulait assurer un traitement juste et équitable pour l'ensemble de nos membres.

Dans les semaines à venir, le Bureau aura une décision à prendre quant à la suite à donner à ce dossier et nous vous tiendrons informés des développements dans ce cas-ci.

Le point sur la réorganisation des Grands Laboratoires & du simulateur

Les discussions entourant l'avenir et la mission des grands laboratoires et du simulateur ont débuté en septembre et n'ont guère progressé à ce jour. Malgré notre offre répétée de collaborer au processus et la mise sur pied d'une équipe de travail pour supporter la Direction dans ses "réflexions", notre offre de collaboration est demeurée sans réponse à ce jour. Par ailleurs, nous sommes très préoccupés pour l'avenir du laboratoire Grande Puissance - en déficit budgétaire depuis plusieurs années -, pour l'avenir du laboratoire Haute Tension - "captif" d'un seul client pour 70% de ses revenus - et pour l'avenir du simulateur - aucun plan d'action n'est proposé pour 2006, moment où d'importants contrats en cours arriveront à échéance -.

A tous égards, nous sommes encore en attente de la suite qu'entend donner la Direction à la réorganisation de ces unités administratives et, le cas échéant, nous appliquerons les mêmes procédures que celles qui seront retenues pour solutionner la réorganisation du LTE. Rappelons que, dans ce cas-ci également, le principe de la "satisfaction totale et entière" de tous les membres concernés doit être maintenu, comme ce fut le cas lors de la réorganisation du site IREQ en 2001.

Le point sur le rachat de rentes de retraite pour les membres "contractuels"

Après une pause estivale dans la poursuite de ce dossier, les parties se sont rencontrées le 9 octobre dernier et ont finalisé une entente basée sur un certain nombre de principes, entente applicable à nos membres qui ont eu, par le passé, un statut d'employés "contractuels". Rappelons que, suite à une première journée d'audience tenue en mai dernier devant l'arbitre, la Direction avait exprimé le souhait de régler ce dossier "hors cours" et nous avons agréé à ce mode de règlement du litige.

Ainsi, dans les semaines qui ont suivi la rencontre du 9 octobre, la Direction nous faisait parvenir une proposition de règlement, texte qui remettait en question les principes agréés lors de la rencontre du 9 octobre. Par la suite, un nouveau texte nous a été proposé et il est présentement à l'étude par notre procureur et par nos experts.

Nous espérons recevoir un avis favorable de nos conseillers juridiques et du personnel assigné au dossier et vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

Le point dans le dossier de l'assurance vie collective supplémentaire AVCS

Ce dossier évolue également de façon très lente, la Direction ne voulant visiblement pas régler ce litige autrement que par une décision rendue par l'arbitre. Les auditions se poursuivront dans les semaines à venir et se poursuivront jusqu'en 2004.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat